



**Conseil Consultatif des Locataires**

**CoCoLo-hmw**

*sisp L'Habitation Moderne*

Bulletin  
d'information  
n° 2

**ÉDITION  
SPÉCIALE**

**Avril 2006**

**VOS QUESTIONS...**

# Charges locatives 2004



**LES RÉPONSES...**

**SYNTHÈSE**  
des réunions d'information  
organisées en janvier 2006

*et un dossier bien encombrant ...*



**LES ENCOMBRANTS**

## **Synthèse des réunions d'information** organisées en janvier 2006

*A l'initiative du CoCoLo, une série de réunions d'information ont été organisées, comme l'an dernier, à l'intention des locataires, dans les cinq quartiers de L'Habitation Moderne, en présence de la direction et de membres locaux du CoCoLo.*

*Il nous a paru nécessaire d'en rédiger une synthèse, notamment à l'intention des personnes qui n'ont pu être présentes.*

### **Déroulement des réunions**

1. Allocution de bienvenue de M. Riffart, directeur général de L'H.M.
2. Allocution de M. Allaer, président du CoCoLo
3. Principaux postes comptables évoqués
4. Questions-réponses communes aux 5 quartiers
5. Questions-réponses par quartier

### **Présents**

*Au nom de L'Habitation Moderne :*

M. J.J. RIFFLART, directeur général (aux 5 réunions)  
M. A. RODRIGUEZ, directeur financier (aux 5 réunions)  
M. Ph. R. DEREPEPE, administrateur-délégué (à la réunion Andromède)

*Au nom du CoCoLo :*

M. P. ALLAER, président,  
Mmes M.C. DESCHUYTENEER, B. GETAY,  
C. GUERISSE, N. WARNIER  
MM. J.C. DEPREEZ, J.C. GEERAERTS, M. JORION

Les locataires des quartiers concernés



## 1. SYNTHÈSE DES ALLOCATIONS DE BIENVENUE DE M. RIFFLART

M. RIFFLART remercie les locataires de leur présence et leur rappelle que la réunion d'information poursuit plusieurs buts :

1. Répondre aux questions suscitées par l'évolution de certains postes comptables.
2. Définir des objectifs nouveaux afin d'améliorer et diminuer le coût des charges.
3. Répondre aux questions des locataires concernant les charges 2004.
4. Étudier les modalités de calcul des charges dans l'avenir (ce dernier point répond à une demande expresse du CoCoLo).

M. RIFFLART précise que le C.A. de la s.i.s.p. L'Habitation Moderne est sensible à l'évolution du coût des charges et qu'une série d'investissements sont au programme, investissements permettant de mieux répartir les charges et d'en avoir un contrôle permanent. Ce contrôle permanent permettra une meilleure gestion qui - inévitablement - en réduira le coût. M. RIFFLART souhaite également responsabiliser les locataires.

M. RIFFLART remercie enfin les membres du CoCoLo pour le travail accompli.

## 2. SYNTHÈSE DES ALLOCATIONS DE BIENVENUE DE M. ALLAER

Le président du CoCoLo remercie les locataires ainsi que les membres directeurs de L'H.M pour leur présence. Il précise que l'étude des dossiers s'est effectuée en bon accord entre le CoCoLo et les directions générale et financière de L'H.M. au cours de nombreuses réunions conjointes et qu'aucune irrégularité n'a été constatée. La direction de L'H.M. a laissé libre accès à tous les documents. La situation est saine.

Actuellement, les charges se chiffrent à € 1.000.000 et ont donc atteint la limite supérieure acceptable. M. ALLAER résume le travail de L'H.M. en "bon mais peut mieux faire". Le travail à effectuer est cependant encore énorme car il est essentiel de bien comprendre et gérer les postes des charges locatives.

M. ALLAER rappelle également la demande expresse du CoCoLo depuis deux ans pour que L'H.M. prévoise un programme d'investissements qui favoriserait une meilleure répartition des charges et leur contrôle permanent, assurant ainsi une meilleure gestion, une meilleure information et, par conséquent, une réduction certaine du coût.

## 3. PRINCIPAUX POSTES COMPTABLES ÉVOQUÉS

### LES ENCOMBRANTS :

**Note du CoCoLo :** le CoCoLo travaille en collaboration avec L'H.M. en vue d'une meilleure gestion des encombrants dont l'enlèvement sur les différents sites de L'H.M. s'élève actuellement à 30.000 €/an.

**HM :** M. RIFFLART rappelle l'existence au niveau communal d'une déchetterie gratuite où l'on peut conduire ses encombrants une fois par mois. Au niveau régional, les services de "Bruxelles-Propreté" sont accessibles tous les jours ; un enlèvement gratuit à domicile de 2 x 2 m<sup>3</sup> par an et par ménage est organisé.

L'H.M. envisage de définir des locaux fermés où le rassemblement des encombrants se ferait à heure fixe ; elle négocie l'enlèvement de ceux-ci au prix de 95 € par camion de 15 m<sup>3</sup>.

**Précision de M. ALLAER :** dans le coût de l'enlèvement des encombrants (30.000 € en

2003, 32.000 € en 2004), seuls 16% du montant représentent la somme totale des factures de "Bruxelles-Propreté". Les 84% restants sont attribués au coût du ramassage et de la centralisation de ces mêmes encombrants au sein des sites de L'H.M. Il est donc temps de sensibiliser et d'informer les locataires afin de diminuer ce poste. Actuellement, L'H.M. accorde au poste "encombrants" une ristourne de 50% en prélevant celle-ci dans la recette extraordinaire des locations des toitures aux opérateurs GSM. Une telle situation n'est pas durable car cette recette extraordinaire devrait être imputée à d'autres dépenses telles que le bien-être des locataires.

### LA DÉSINSECTISATION

Ce poste comprend :

- **les cafards** : lorsqu'un appartement est envahi par les cafards, il faut désinsectiser toute la colonne, voire tout l'immeuble. Pour l'instant, l'imputation est établie suivant le code du logement, c'est-à-dire à l'ensemble des locataires résidant dans l'entité concernée. Le sujet est étudié par la cellule "charges" du CoCoLo.

- **les nids de guêpes** : localisation aléatoire. À la demande du CoCoLo, un contrat global et préventif est à l'étude.

**CoCoLo** : Précision de M. ALLAER : Le code du logement est clair : ce poste est à charge des locataires.

### LES STEWARDS

Les deux stewards engagés par L'H.M. complètent ceux de la Commune. Ils "ratissent" tous les quartiers sur un vaste territoire (principalement Hof-ten-Berg et Andromède). Leur action est jugée très efficace et les locataires se sentent mieux sécurisés. L'expérience étant positive, L'H.M. envisage l'engagement de 2 stewards supplémentaires. Rappel : ces agents ne sont pas policiers mais sont en contact direct avec le Commissariat de Police et le Service de Prévention.

**Cocolo** : Actuellement les stewards sont financés par la Région Bruxelles-Capitale. Quid pour les années futures ?

### LES AGENTS DE PROXIMITE

Les agents de proximité servent de relais entre les locataires et L'H.M. ; ils assurent également un certain nombre de services et font respecter le R.O.I. (règlement d'ordre Intérieur). Ils se subdivisent en trois catégories :

**Les concierges** : nettoient, gardent l'immeuble, les ascenseurs et les chaufferies.

**Cocolo** : Ils assurent également des services envers L'HM : réception de matériaux, contacts avec les firmes extérieures, distribution de courrier.

**Les gardiens** : gardent l'immeuble et assurent les mêmes services que les concierges.

**Les délégués** : disponibles 1 heure par jour. Leur rôle n'est absolument pas clair !

Tous rédigent un rapport par mois.

**Cocolo** : Le rôle de ces personnes est amené, avec la collaboration du CoCoLo, à être revu et probablement étendu aux maisons individuelles. Un plan de gestion globale par quartier est à l'étude avec L'H.M. De nouvelles descriptions de fonctions seront précisées au personnel de proximité.

## 4. QUESTIONS / RÉPONSES COMMUNES AUX CINQ QUARTIERS

**Q : Qu'est-ce que la "quote-part assurances" ?**

**HM** : Le locataire doit assurer sa responsabilité locative. Le recours contre tiers a fait l'objet d'une négociation entre L'H.M. et sa compagnie d'assurances (Winterthur) et a permis de réduire les primes de moitié. Ce poste est imputé aux locataires. Ceux-ci doivent souscrire une police du type "abandon de recours".

**Q : Qu'est tenue d'entretenir l'équipe de nettoyage ?**

**HM** : Le nettoyage des parties communes des immeubles est effectué par le concierge ou par une société extérieure à raison d'une fois par semaine par étage et tous les jours en ce qui concerne les halls d'entrée et les ascenseurs. Il se fait alternativement au balai et à l'eau. Les



produits doivent être odorants. L'extérieur des bâtiments est entretenu sur une distance de 25 m autour des immeubles.

**Cocolo** : Tels sont les termes des contrats, mais souvent les concierges complètent ce type d'entretien par d'autres interventions, non prévues par les sociétés extérieures.

**Q : Sécurité incendie : qu'est-ce qui est imputable aux locataires ?**

**HM** : Il s'agit des extincteurs, de leur entretien, de leur remplacement, des hydrants-incendie et des alarmes-incendie. Les extincteurs sont opérationnels mais souvent vandalisés ou volés.

**Q : Qu'en est-il de l'enlèvement des encombrants ? des dépôts sauvages ?**

**HM** : Le problème des encombrants est en discussion. Une solution est en vue et un test au sein d'un quartier en cours. L'étude est faite de concert avec le CoCoLo. Voir aussi le paragraphe "encombrants", p. 3 et les p. 10 et 11.

**Q : Éclairage intempestif des entrées et des caves ; quelle solution ?**

**HM** : Des investissements sont en cours pour une meilleure gestion et régularisation des éclairages (voir allocution d'introduction de M. Allaer, p.3).

**Q: Peut-on diminuer le montant des provisions?**

**HM** : Les locataires ont la possibilité de demander une diminution des provisions, tant celles des charges locatives que celles des chauffage/eau individuels (demande à faire par écrit).

**Cocolo** : Cette diminution des provisions aura un impact direct sur le montant à acquitter lors de l'établissement du décompte global. Quant au montant final, il résultera toujours de la bonne ou mauvaise gestion de la consommation par les locataires.

**Q : Quid des réductions de factures de gaz proposées par l'État ?**

**HM** : Il existe 3 tarifs de gaz : gaz domestique, gaz de chauffage et gaz industriel. Les locataires de L'H.M. bénéficient du tarif industriel (beaucoup moins cher que le domestique).

**Cocolo** : L'État n'envisage que des interventions dans les factures individuelles de consommation

de gaz de chauffage. Les consommations de gaz industriel par des communautés ne sont pas prises en considération par ce programme gouvernemental.

**Q : Où sont nos garanties locatives ?**

**HM** : Chaque locataire est titulaire d'un livret d'épargne ouvert chez ING et productif d'intérêts capitalisés. À la demande du locataire auprès de L'H.M., celui-ci peut recevoir à tout moment la situation exacte de son compte garantie. Une précision sera faite dans le Domus.

**Q : Pourquoi le montant des charges est-il divisé par le nombre de logements ?**

**Cocolo** : Chaque logement constitue une entité et le total des charges est divisé par le nombre d'entités. Il s'agit d'une disposition du Code du Logement, basée également sur le principe de solidarité.

**Q : Qui est responsable du déneigement ?**

**HM** : Une équipe d'ouvriers de L'H.M. est chargée du déneigement pour tous les sites. Ce poste est à charge des locataires.

**Q : Que représente le poste "ascenseurs/ tél / monitoring" ?**

**HM** : Auparavant, la surveillance des ascenseurs se faisait par les concierges. Ce service a été confié aux firmes d'ascenseurs, dans le cadre de la révision du travail des agents de proximité, en collaboration avec le CoCoLo. Dorénavant dans certains quartiers (Hof-ten-berg, Déportés, Mont-St-Lambert), lors d'une panne, il suffit de pousser sur le bouton d'alarme pour être en communication directe avec l'opérateur d'ascenseur (via la ligne téléphonique de l'ascenseur). Soit il arrive à dépanner directement depuis la centrale, soit il envoie un technicien. Cependant, L'H.M. n'étant pas satisfaite des prestations de la firme COSMOLIFT, dans le quartier Andromède, les locataires n'ont pas encore été informés de la procédure.

## 5. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIER

### Quartier 1 (Roche Gatale-Activité-Dries) 10-012006 - salle Malou



Présents : 1 locataire plus le délégué local :  
M. M. JORION.

**Cocolo** : Pour ce quartier, les points importants sont les consommations d'eau et d'électricité et, dans une moindre mesure, les encombrants. Il existe actuellement un projet d'installation de chauffage collectif et de remplacement des châssis arrière constituant les murs-rideaux fermant les salles d'eau).

Étant donné le peu de participants (une seule locataire), M. ALLAER souhaite et insiste pour que les réunions de ce type aient lieu dorénavant dans une salle plus proche du quartier.

### Quartier 2 (MSL – Déportés – Grootveld) 12-01-2006 - salle Malou



Présents : 31 locataires plus les délégués locaux :  
MM DEPREEZ et GEERAERTS, Mme  
DESCHUYTENEER.

**Q : Peut-on clarifier l'appartenance de la voirie au Grootveld ?**

**HM** : Les voiries, construites à 100% avec des subsides, ont été cédées à la commune. Celle-ci en est donc responsable ainsi que de leur entretien.

**Q : 12 MSL, les portes restent ouvertes et l'eau des communs coule.**

**HM** : La remarque sera faite aux surveillants.

**Q : 7 MSL, les lumières ne fonctionnent pas.**

**HM** : Ces lumières font partie de l'éclairage public et dépendent soit de la commune, soit d'Électrabel.

**Q : Les charges n'ont pas augmenté, mais bien les loyers, la valeur locative et le loyer de base.**

La SLRB a autorisé cette augmentation. Voir bulletin d'information n° 1 du CoCoLo.

**Q : Pourquoi une attente si longue en cas de problème ?**

**HM** : Les fournisseurs indépendants et le service après vente sont en cause.

**Cocolo** : Le CoCoLo envisage, lors de l'élaboration des plans de gestions globaux des quartiers, de régler ce type de problème.

**Q : Primes d'assurance contre le recours des voisins (propriétaires) - chauffage et cheminées non conformes - murets en mauvais état. Que faites-vous ? (Grootveld)**

**HM** : Les murets font partie des abords. Leur entretien sera effectué par la commune. L'abandon de recours n'est pas nécessaire pour les maisons. Les chauffe-eau étant amenés à disparaître, le problème des cheminées ne se posera plus. L'H.M. envisage de centraliser la production d'eau chaude dans chaque maison.

**Q : Les lavabos et robinets sont-ils du matériel mobilier ?**

**Cocolo** : Oui, ils sont considérés comme ayant un coût de remplacement variable en fonction de leur



vétusté et du nombre d'années d'occupation du logement.

**Q : Que faites-vous pour l'humidité à l'intérieur des appartements (châssis vétustes) ?**

**HM :** Un essai de solution a été fait en remplaçant le châssis mais il n'est pas sûr que ce soit la bonne formule.

**Q : À qui incombent les frais d'ouverture des compteurs ?**

**HM :** Les ouvertures et fermetures des compteurs sont à charge des locataires ; néanmoins dans la mesure du possible, un document de transfert est établi conjointement entre les locataires sortants et entrants. Ceci réduit les coûts mais aussi l'attente avant ouverture.

**Q : Les détecteurs de fumée se déclenchent de manière intempestive.**

Les explications seront fournies dans le prochain Domus.



Présents : 19 plus les délégués locaux MM. L. CLÉMENT et L. PEETERS

**Q : 2549€ pour l'eau des communs ?**

**HM :** Sauf dans les immeubles Pléiades et dans les maisons, il existe des compteurs de passage. Ce montant provient de la différence de consommation entre les compteurs des locataires et ceux de la CIBE. La consommation s'explique entre autres par le nettoyage.

**Cocolo :** Précision de M. ALLAER : à ce poste il

faut ajouter l'eau consommée par la chaufferie (appoint d'eau, vidange/remplissage, adoucisseur..) mais aussi l'eau employée lors de l'entretien des plantations. Des ajustements seront effectués. Le CoCoLo est intervenu auprès de L'H.M. afin de résoudre la question de ces fortes consommations d'eau. Un programme d'investissement en compteurs de passage permettra de cibler les diverses consommations et leur imputation. De plus, l'eau des hydrants-incendie est facturée et assortie d'une amende en cas d'utilisation autre que par les pompiers.

**Q : Pourquoi l'éclairage des communs brûle-t-il toute la nuit ?**

**HM :** Il s'agit d'une mesure de sécurité. Celle-ci sera revue et corrigée lors de l'élaboration du plan de gestion globale.

**Q : Pourquoi les vannes de radiateurs de plus de trente ans sont-elles à charge des locataires ?**

**HM :** C'est un point mis au R.O.I. et lié au bail. L'H.M. s'est engagée à trouver des firmes plus compétitives que TEM.

**Cocolo :** les vannes âgées de 30 ans ne sont pas à charge du locataire. Suivant le Code du Logement et les accords entre le CoCoLo et L'H.M., la vanne de radiateur est un élément bénéficiant d'une vétusté établie sur +/- 10 ans.

**Q : Espaces verts, pourquoi les propriétaires ne paient-ils pas ?**

**HM :** Les propriétaires ont été considérés dans le calcul des charges plantations : celles-ci leur sont réclamées. Quant à savoir s'ils paient !... Cependant les locataires ne sont plus les seuls à payer. La part réclamée aux locataires leur est propre tandis que la part relative aux propriétaires leur est facturée. Des études sont menées en vue de céder les espaces verts à la commune. Un entretien minimal a été effectué.

**Q : Pourquoi la déchetterie réservée aux déchets verts n'existe-t-elle plus ?**

**HM :** La commune ne peut plus gérer ce service à cause du vandalisme (mélange avec d'autres déchets) et Bruxelles-Propreté ne propose que les sacs verts.

**Q : Pourquoi le débouchage est-il à charge**

**des locataires ?**

**HM :** Le débouchage, sauf en cas de mauvais calibre des tuyaux (immeubles Pléiades), est une charge locative.

**Cocolo :** Dans le cadre des immeubles Pléiades, 40% des frais d'entretien et de débouchage ont été pris en charge par L'H.M.

**Divers :**

Un locataire souhaite des places de parking handicapés supplémentaires pour le Clos Sirius.

**HM :** Ce parking étant un parking-visiteurs, aucune place supplémentaire n'est prévue. Les locataires ont accès au garage en sous-sol ; celui-ci sera prochainement fermé.



Présents : 45 locataires plus les délégués locaux, Mme GETAY et M. P. CLÉMENT

**Q : Pourquoi supportons-nous encore 50% des encombrants alors qu'un jugement de la SLRB les a imputés à la SISP ?**

**HM :** La SLRB a estimé que les deux plaignants ne devaient pas supporter l'enlèvement des encombrants. Il s'agit donc d'un jugement applicable aux deux seuls plaignants.

**Cocolo :** Les autres locataires vont bientôt bénéficier de la mise en place du programme conjoint entre le CoCoLo et L'H.M.

**Q : Que représente la forte augmentation du poste espaces verts ? (50 %)**

**HM :** MM. RIFFLART et RODRIGUEZ ne peuvent répondre immédiatement.

**Cocolo :** M. ALLAER précise qu'il s'agit ici des charges 2004, année où il y a eu beaucoup d'abattages et d'élagages. Un vaste projet de rénovation de tous les espaces verts est en cours et a déjà été présenté à l'approbation du CoCoLo. Une réunion de présentation des projets aura lieu avant le début des travaux.

**Q : Quand les systèmes de sécurité seront-ils d'application (40 Andromède) ?**

**HM :** La phase 2 de sécurisation par le placement de caméras sur le site est lancée. En plus des caméras, tous les locaux poubelles seront équipés de springlers.

**Q : Que fait-on pour faire respecter le tri ?**

**HM :** Il est clair que l'on demande une discipline aux locataires au niveau du tri des déchets. L'explication de ce tri est faite aux nouveaux locataires lors de la signature du bail.

**Q : Les ascenseurs du 26 et du 54 sont dans un état inquiétant.**

Au point de vue sécurité, ceux-ci bénéficient du contrôle permanent des organes de sécurité tels que AIB / VINÇOTTE. D'autre part ils sont maintenant sous surveillance constante et préventive des accidents.

**Q : Le poste gardiennage est-il encore nécessaire ?**

**Cocolo :** le CoCoLo souhaite le supprimer, mais certains administrateurs ne le souhaitent pas. On attend que tout le site soit équipé pour juger, mais l'objectif final est de le supprimer.

**Q : Qu'en est-il de l'extension des caméras au Chemin du Deux-Maisons ?**

**HM :** Il s'agit du prochain programme d'investissement. On ne peut pas tout faire d'un coup, le programme est en cours.

**Q : Quand allons-nous être remboursés ?**

**HM :** Les réunions entraînent des corrections. Les remboursements pour les habitants du premier quartier commenceront après le 30 janvier.



**Quartier 5  
(HTB – Griottes – Lafontaine – Wolvens)  
17-01-2006 - salle HTB**



Présents : 35 locataires plus les délégués locaux, M. Patrick ALLAER et Mme N. WARNIER.

**HM :** Avant toute question, M. RIFFLART s'excuse pour les erreurs d'imputation de la prime d'assurance d'abandon de recours aux maisons. Celles-ci ne sont pas concernées. Rappel de ce qu'est cette prime.

**Q : Les maisons pourraient-elles bénéficier de l'assurance abandon de recours ?**

**HM :** C'est possible, mais cela doit être négocié avec la compagnie d'assurances de L'H.M. et, d'autre part, un rajustement des assurances personnelles est également à prévoir.

**Q : Que représentent les réparations imputables aux locataires ?**

**HM :** Ce sont tous les travaux effectués aux communs et régis par un "bon de travaux" ; ils sont effectués par les ouvriers de L'H.M (serrures, entrées immeubles, ferme-porte, lampes).

**Q : Quand les charges seront-elles remboursées ?**

**HM :** à partir du 31 janvier, après vérification de la situation locative de chacun.

**Q : L'éclairage public est insuffisant, les pavés mal entretenus et les valves pas assez nombreuses.**

**HM :** Les espaces verts vont être réhabilités par un programme similaire aux Pléiades et à Andromède, avec amélioration de l'éclairage et des infrastructures communes. Une réunion sera organisée dès réception de l'avant-projet de l'architecte Pechère.

**Cocolo :** cet avant-projet sera présenté pour approbation au CoCoLo.

**Q : Idem pour les grands jardins intérieurs.**

**HM :** Dans un avenir proche et après leur réaffectation, les voiries et les espaces communs vont être cédés à la commune et leur entretien sera du ressort de celle-ci.

**Q : Augmentation du prix du gaz et de l'entretien des bulex.**

**HM :** Il s'agit de l'entretien des chaudières en dehors de leur détartrage. Concernant les primes du gaz, les propriétaires peuvent introduire une demande à la compagnie de gaz. Il est prévu une autre alimentation pour les maisons.

**Q : Il y a eu refus de dépannage par VAILLANT.**

Cet incident, a entraîné la rupture du contrat avec Vaillant.

**Cocolo :** Suite à l'intervention du CoCoLo, un nouvel appel d'offres a été lancé.

**Q : Y a-t-il vérification des relevés Caloribel ?**

**HM :** L'H.M. n'a pas la possibilité de contrôler les relevés des calorimètres. Il appartient au locataire de relever ses calorimètres et de comparer ses chiffres avec ceux de Caloribel.

**Cocolo :** Le CoCoLo proposera peut-être à l'avenir une aide logistique, en fonction des disponibilités et d'un accord de ses membres.

**Q : Le chauffage collectif est-il intéressant ?**

**HM :** Il faut faire couler beaucoup d'eau pour que celle-ci arrive chaude dans les cuisines depuis la chaudière.

## DIVERS

### **Q : Les sterputs des Griottes**

**HM :** L'origine du problème est cernée. Ce sera résolu.

### **Q : Griottes - Dégâts dus aux immeubles voisins en construction.**

**HM :** Un état des lieux a été effectué par un expert indépendant, en présence de M. FAUTRÉ

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

M RIFFLART remercie l'assemblée et M. ALLAER rappelle que le CoCoLo est à la disposition de tous.

## "Encombrants", quand tu nous tiens....

### *Encombrant problème que celui des "Encombrants" !*



Depuis maintenant plusieurs années, celui-ci revient régulièrement sur la table des négociations avec L'Habitation Moderne. Le coût de ce poste est important et pèse lourdement dans le portefeuille des locataires.

Pourtant, pour la majorité des ménages de la Région bruxelloise, les encombrants ne constituent pas un problème. Faut-il rappeler que chaque ménage bruxellois bénéficie de 2 x 2 m<sup>3</sup> d'enlèvement **gratuit** par an ?

### **Pourquoi pas dans les logements sociaux et plus particulièrement à L'Habitation Moderne ?**

De nombreuses réponses et suggestions furent avancées, parmi lesquelles le simple fait de rassembler les encombrants, dont la dispersion sur les sites engendre des frais importants.

De ce fait, l'enlèvement des encombrants par camion de 15 m<sup>3</sup> nous est facturé par Bruxelles-Propreté qui, de son côté, ne considère qu'il s'agit d'un enlèvement spécial de plusieurs fois 2 m<sup>3</sup>. Une aberration donc !



Le CoCoLo a interpellé le Secrétaire d'État, Emir Kir, et négocie avec L'Habitation Moderne dans le cadre de l'élaboration des P.G.G (plans de gestion globale des quartiers) en vue de résoudre ensemble la problématique des encombrants.

**Le CoCoLo s'est fixé comme objectif qu'avant la fin de l'année celle-ci ne serait plus qu'un mauvais souvenir.**

*Voir aussi rubrique 3, page 3*

**À vos agendas ...**



A.G. du 20 mars 2005

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
STATUTAIRE  
du Conseil Consultatif des  
Locataires**

**Dimanche 24 septembre 2006  
10 heures**

***Bilan d'activité - Débat***

Transport organisé par autocar vers la Salle Malou, chaussée de Stockel  
**Verre de l'Amitié**



**Conseil Consultatif des Locataires**

CoCoLo-hmw

**CONTACT**

Adresse postale :	Av. H. Lafontaine 49/65, 1200 Bruxelles
Tél/répondeur :	02 772 48 20
Fax :	02 620 53 03
Courriel :	info@cocolo-hmw.org
Site Internet :	http://www.cocolo-hmw.org

**Comité de rédaction**

Coordination, conception, mise en page, photos : Mme Viviane Denis, M. José Demoor  
Équipe : MM. Patrick Allaer, J.C. Geeraerts, Mmes B. Getay, C. Guérisse et N. Warnier

## SERVICES DE PROXIMITÉ

### WOLU-SERVICES

Centre d'Action Sociale Globale

Avenue Andromède 63/2 - 1200 Bruxelles

Tél. 02 761 11 80 - Fax : 02 761 11 81

agréé par la Commission Communautaire Française

*Service social généraliste gratuit*

*Aide sociale individuelle et actions collectives*

*Ouvert sans rendez-vous du lundi au vendredi, de 9:00 à 13:00*

### MAMANS BÉNÉVOLES

ASBL

Cortège Haloween

Accueil Saint Nicolas et Père Fouettard

Marché de Noël artisanal - Cortège de Carnaval - Karaoké

Chasse aux oeufs de Pâques

Chasse aux chips et aux bonbons

Colis rentrée des classes

Réalisation d'un rêve d'enfant

Grootveld 20 , 1200 Woluwe-Saint-Lambert

GSM 0477/666549

courriel : mamansbenevoles@hotmail.com

### CABINET DE DENTISTERIE

Centre Médical : avenue Andromède 81 - WSL

Tél. 02 770 86 69 - GSM 0475 63 85 25

9:00 à 12:00 - 14:00 à 18:00

## W T

**WOLU TECHNIC**  
SOCIETE COOPÉRATIVE A FINALITE SOCIALE

Petits bricolages et entretiens immobiliers  
par une équipe professionnelle

*Petits prix - Tarifs spéciaux pour VIPO*  
*Pas de frais de déplacement sur Woluwe*

Tél & fax : 02 732 21 57

Clos Albert Marinus 2, 1200 Bruxelles

Editeur responsable : M. Patrick Allaer  
Avenue Henri Lafontaine 49/65 - 1200 Bruxelles